

Résolution présentée par la délégation de la

République de Djibouti

Thème Agenda 2030 : Objectifs du Développement Durable

Concerne la nécessité inéluctable de relever le niveau d'alphabétisation dans le monde

L'Assemblée générale,

Affligée du fort taux d'analphabétisme estimé à plus de 73 % chez les adultes au Djibouti, classant le pays parmi les moins alphabétisés du continent africain,

Alarmée par les estimations préoccupantes du nombre d'enfants et de jeunes, une tranche d'âge représentant l'avenir de l'humanité, qui manqueront encore de compétences élémentaires en calcul et en lecture d'ici à 2030 s'élevant à 300 millions (soit 3,7 % de la population mondiale totale et 15 % de la population mondiale des jeunes en âge d'être scolarisés),

Constatant que l'illettrisme est, encore aujourd'hui, un enjeu majeur dans le monde, particulièrement dans les pays émergents, contribuant à engendrer la pauvreté et des inégalités et entravant à la fois la croissance économique par le manque d'accès à l'emploi qualifié et la productivité réduite, la participation démocratique civique ainsi que le développement culturel par la difficulté de la transmission du savoir et de l'innovation scientifique et technologique,

Soulignant que « chacun a le droit à l'éducation » selon l'article 26 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 ainsi que l'objectif 4 du Développement Durable : éducation de qualité, qui vise à garantir accès inclusif, équitable et de qualité pour tous,

Rappelant que l'éducation est la composante de base de toute société et représente le meilleur investissement que peuvent faire les pays pour fonder une société prospère, saine, équitable et en paix,

Propose de faire de l'éducation une priorité internationale soutenue par un plan d'aide économique de 3-7 millions par pays membres développés pour les pays dont le seuil d'analphabétisme est en-dessous de 35 % via :

- l'intensification des actions en matière d'instruction de l'UNESCO, de l'PNUD, de l'OIDEI, de l'OCDE et d'autres organisations œuvrant dans ce domaine ;
- le renforcement des programmes d'alphabétisation pour les adultes de 20 % et de formation des enseignants de 10 % dans les secteurs primaires et secondaires ;
- la mise en place de campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'éducation
- la modernisation des infrastructures et de l'équipement scolaires pour rendre l'apprentissage accessible.

Le texte français fait foi.